

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 Juin 2020

**Présents :** Mrs DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY, MAURANGE, Mme STUHLER, Mrs MONDOUT, LAUTIER, Mmes GAYOU, DEZAUTEZ, M. MASSIAS, Mmes LACROIX, FEYDI et M. MONTASTIER

**Excusée :** Mme BENARD (procuration à M. LALISOU)

Convocation : le 16/06/2020

Secrétaire de séance : Mme DEZAUTEZ

Un sujet à l'ordre du jour a été retiré faute de précisions.

## ◆ Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune au sein des syndicats et organismes auxquels elle adhère :

- Conseil d'exploitation de la Régie de l'eau et de la régie de l'assainissement : Mrs DUVAL Pierre et BESSE Daniel, délégués titulaires ; Mme DEZAUTEZ Marie-Christine et Mr MAURANGE Jean- Claude, délégués suppléants
- SIAEP de la Chapelle Faucher-Cantillac : Mrs JOUSSELY Christian et LALISOU René, délégués titulaires ; Mrs LAUTIER Bruno et MONTASTIER Gilbert, délégués suppléants
- SMIRS de Nontron (transports scolaires) Mmes FEYDI Marcelle et GAYOU Marie-Pierre, déléguées titulaires ; Mrs MONTASTIER Gilbert et MAURANGE Jean-Claude, délégués suppléants
- SDE : Mrs DUVAL Pierre et BESSE Daniel, délégués titulaires ; Mrs MAURANGE Jean-Claude et MONDOUT Franck, délégués suppléants
- PNR Périgord Limousin : Mme LACROIX Paulette, délégué titulaire et M. MASSIAS Gilles, délégué suppléant
- SMCTOM (ramassage des ordures ménagères) : M. LAUTIER Bruno, délégué titulaire et Mme DEZAUTEZ Marie-Christine, délégué suppléant
- Correspondant pour le ministère de la défense : M. MONTASTIER Gilbert
- Comité National d'Action Sociale : M. LALISOU René
- Correspondant crise ENEDIS : M. BESSE Daniel
- Sécurité Routière : M. LALISOU René

○ Présents : 13

○ Votants : 14

○ Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## ◆ Nomination de délégués à la commission des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la fusion du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 et la création de la nouvelle Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée. Avec le renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués afin de participer aux travaux de cette commission.

Le Conseil Municipal désigne Mme Nadine STUHLER comme délégué titulaire et M. Pierre DUVAL, comme délégué suppléant.

○ Présents : 13

○ Votants : 14

○ Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

## ◆ Création de la commission d'appel d'offres

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. Le Maire préside cette commission qui est composée de 3

membres du conseil municipal. Il convient aussi de procéder à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Le Conseil Municipal élit en tant que membres titulaires :

Mme DEZAUTEZ Marie-Christine, M. LALISOU René et M. JOUSSELY Christian ; en tant que membres suppléants: M. MAURANGE Jean-Claude, M. BESSE Daniel et M. MONDOUT Franck.

- Présents : 13
  - Votants : 14
  - Pour : 14
- Contre : 0                      Abstention : 0

#### ◆ Désignation de délégués à la commission des impôts

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants (dans le cas d'une commune de 2.000 habitants ou moins). La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal, il est donc nécessaire de procéder à cette nomination dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Le Conseil Municipal propose 24 candidats, 12 seront retenus ensuite par les services des impôts.

- Présents : 13
  - Votants : 14
  - Pour : 14
- Contre : 0                      Abstention : 0

#### ◆ Création des commissions communales

Le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées d'étudier des questions relatives aux matières suivantes : voirie, bâtiments communaux, cimetière, habitat, école, santé et social, commerces et artisanat, agriculture, communication, tourisme, nouveaux arrivants, relation avec les associations, mais aussi des nouvelles tels que problèmes du quotidien ou démocratie participative...

#### ◆ Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour tout ou en partie, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions du ressort du conseil. En effet, afin d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration, et en vue de faciliter l'activité des services municipaux, le Conseil Municipal décide de confier par délégation et pour la durée de son mandat, à M. le Maire les compétences suivantes et sous réserve que ce dernier rende compte des décisions prises à ce titre, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil municipal :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et pour répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4.600 euros ;
- donner, en application de l'article de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- d'exercer ou déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal.

○ Présents : 13

○ Votants : 14

○ Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

#### ◆ Approbation du compte-rendu de la CLECT

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais est sous le régime de la taxe professionnelle unique. Donc, une partie des taxes que percevaient auparavant la commune est versée désormais à la communauté.

La communauté prend en charge plusieurs dépenses telles que l'adhésion à la Mission Locale, Trajectoire (Espace Economie Emploi), le correspondant informatique et liberté, le transport scolaire, l'eau et l'électricité au Grand Etang, le service incendie, le service instructeur de l'urbanisme et le coût du service technique (bien que l'entretien du Grand Etang soit pris en charge par la CCPN) . Tout ceci est déduit. Au final, la commune reversera la somme de 71.780,81 euros.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC) s'est réunie à NONTRON, le 06 février 2020. Le reversement du montant de l'attribution s'effectuera par douzième.

Un rapport a été remis à cette occasion à chaque membre de la CLETC. Le Conseil Municipal approuve le rapport, ce qui correspond à accepter le calcul des nouvelles attributions de compensation des Communes membres de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

○ Présents : 13

○ Votants : 14

○ Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Gilles MASSIAS (20h50)

#### ◆ Vote des taxes locales 2020

Avec la réforme de la fiscalité locale, le taux communal de la taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des 2 autres taxes locales pour 2020.

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux 2019 et fixe comme suit les taux des taxes directes locales pour 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti : 10,30%

- Taxe sur le foncier non bâti : 98,81%

○ Présents : 14

○ Votants : 15

○ Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

René Lalisou informe le conseil qu'en 2020, la taxe GEMAPI sera instaurée. La communauté de communes a voté contre l'augmentation de la redevance des ordures ménagères.

#### ◆ Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année, soit 212,00 euros pour l'année 2020.

- Présents : 14
- Votants : 15
- Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### ◆ Complément dénomination de voies (adressage)

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Il s'avère qu'une voie (chemin des Vergnes) n'avait pas été nommée, il fallait donc l'ajouter à la liste pour que celle-ci soit validée par l'ATD.

- Présents : 14
- Votants : 15
- Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### ◆ Adhésion réseau Villes et Villages des Justes parmi les Nations

L'abbé Georges Rocal a été reconnu comme Justes parmi les Nations. Lors d'une cérémonie le 14 février 2020, la place devant le presbytère a été nommée « Square des Justes ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune d'adhérer au réseau des Villes et Villages des Justes parmi les Nations qui a pour objet de réunir les villes et villages ayant créés un lieu de mémoire (rue, place, allée, jardin, square, stèle) pour perpétuer le souvenir des Justes, ces femmes et ces hommes qui, avec courage et au péril de leur vie, ont sauvé des juifs.

Le Conseil Municipal accepte de faire partie de ce réseau et d'adhérer au comité français pour Yad Vashem, dont le coût annuel est de 75 €.

- Présents : 14
- Votants : 15
- Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

Diffusion en séance du film retraçant cette cérémonie.

Une réflexion va être menée afin de valoriser cette place (installation de bancs, et dans le but aussi qu'elle ne serve plus de parking)

#### ◆ Questions diverses

- Réception des travaux du Foyer : divers documents ont été transmis au service des pompiers prouvant que les installations ont été vérifiées. La commission de sécurité doit se réunir prochainement.
- Voierie : La commission voierie réfléchit sur la réalisation des routes communautaires pour 2020. Route de Contussier et VC1 de Manaud jusqu'à la départementale, pour un coût de 50 000€.
- La piste forestière du Grand Roc en cours, celle des Bordes à Bellevue est prévue pour 2021
- Le parking du grand étang portera très bientôt le nom d'Espace Gilbert Barrateau en mémoire de cet ancien maire qui exerça de 1995 à 2001 et qui nous a quittés le 29 janvier 2020.
- Exonération de 2 mois de loyer pour les infirmières : en remerciement et en regard des efforts fournis lors du confinement.
- Eglise : les travaux de couverture des fonds baptismaux ont eu lieu fin avril pour un coût d'environ 5.000 €, et la demande de paiement de subvention (1.500 €) a été faite auprès du Conseil Départemental. L'association Georges Rocal demande le renouvellement de la sonorisation de l'église et elle participera financièrement.
- L'isolation des combles dans les bâtiments communaux (école, maison médicale, presbytère) ont été réalisés en mai grâce au dispositif CEE.
- Suite au sinistre du 29 mai, concernant la chute d'une plaque du plafond, dans une salle de classe, une expertise a eu lieu et les devis de réparation ont été transmis à l'assurance.
- Les travaux sur le réseau d'eau, par l'entreprise Dubreuil, se terminent.
- Aire Multisports : appel d'offres en cours
- Conseil d'école du 26 juin à Abjat : pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée
- Cimetière : La reprise des concessions abandonnées a pris du retard à cause du confinement. L'entreprise a été relancée. Le terrain nouvellement acheté est à nettoyer.

- Pavillon bleu : pas de label pour le Grand Etang mais ses eaux sont propres (analyses régulières réalisées par l'ARS) car ce label exige une rénovation de la station d'épuration, ces travaux étant repoussés d'au moins 3 ans faute d'argent.
- Grand Etang : les maîtres-nageurs seront présents à partir du 04 juillet et jusqu'au 30 Août- Des jeux ont été réparés et des poubelles remplacées.
- Trou de Philippou : La réunion programmée en mars mais reportée (à cause du confinement) au 08 juin a permis la validation de 2 devis : 1 pour la conception scénographique du site ; 1 pour la signalétique.
- Geocaches : Ces emplacements sont à revoir avant la saison. Certains dispositifs seront à rénover, voire à changer.
- Maison Maurange : Le compromis de vente a été signé fin février. Des financements ont été demandés aux banques. La commission habitat s'est réunie afin de réfléchir au futur aménagement (commerce ?, déplacement de l'agence postale, salle pour les associations, appartements)
- Médecin : Le docteur Porta consulte uniquement le mercredi matin à partir de 9 heures. Une nouvelle rencontre a eu lieu avec la société Ages et Vie, ils ont visité des terrains en vue d'éventuellement y implanter une structure
- Agriculture : Un rendez- vous avec Madame la sous- préfète a eu lieu mi -juin afin de faire le point sur la tuberculose (vu le nombre d'exploitations touchées sur la commune). Une proposition d'échange de parcelles a été évoquée, ceci afin de limiter au maximum le mouvement du bétail.
- Feuille d'info N°7 prévue pour le 10 juillet
- Remerciements pour les masques : Pour remercier l'association Art et Tissus, tous les bénévoles et le personnel municipal, un « pot » sera organisé ultérieurement.
- La communauté de communes a octroyé une subvention de 500€ au comité des fêtes et 300€ au football.
- Points sur les manifestations : le ball-trap, le concours de pêche, le feu d'artifice du 13 juillet sont annulés. Le concours de tir à l'arc est reporté en 2021. Le marché des producteurs du 24 juillet devrait se tenir. Les repas champêtres sont autorisés. L'exposition des artistes aura bien lieu fin juillet
- Les entraînements de football vont reprendre sans accès aux douches.
- Prévoir une date pour le « Mai ».

Séance levée à 23h10